



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/46/417
3 octobre 1991
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-sixième session
Point 27 de l'ordre du jour

COOPERATION ENTRE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES ET
L'ORGANISATION DE LA CONFERENCE ISLAMIQUE

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1 - 2	3
II. CONSULTATIONS ENTRE REPRÉSENTANTS DE L'ONU ET DE L'OCI ET REPRESENTATION AUX REUNIONS	3 - 9	3
III. SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA RÉUNION DE COORDINATION DES INSTITUTIONS CHEFS DE FILE DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET DE L'ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE ISLAMIQUE	10 - 55	4
A. Développement de la science et de la technique	13 - 15	5
B. Développement du commerce	16 - 19	5
C. Coopération technique entre pays islamiques	20 - 24	6
D. Aide aux réfugiés	25 - 26	7
E. Sécurité alimentaire et agriculture	27 - 46	7
F. Enseignement et élimination de l'analphabétisme	47 - 53	10
G. Mécanismes d'investissement et opérations en association	54 - 55	12

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL	56 - 97	13
A. Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat	56 - 59	13
B. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales	60 - 61	14
C. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient	62 - 63	15
D. Commission économique pour l'Afrique	64 - 66	15
E. Centre des Nations Unies pour les établissements humains	67 - 70	16
F. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe	71 - 74	16
G. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme	75 - 77	17
H. Organisation de l'aviation civile internationale	78 - 79	18
I. Banque mondiale	80	18
J. Fonds monétaire international	81 - 83	18
K. Union postale universelle	84	19
L. Organisation météorologique mondiale	85 - 86	19
M. Organisation maritime internationale	87	19
N. Fonds international de développement agricole ...	88 - 92	20
O. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce	93 - 97	21

I. INTRODUCTION

1. Dans sa résolution 45/9 du 25 octobre 1990, l'Assemblée générale a pris acte avec satisfaction du rapport du Secrétaire général (A/45/526 et Add.1) et a approuvé les conclusions et recommandations de la réunion de coordination des centres de liaison des institutions chefs de file du système des Nations Unies et de l'Organisation de la conférence islamique (OCI). Elle a prié l'Organisation des Nations Unies et l'OCI de continuer de coopérer à la recherche commune de solutions à des problèmes mondiaux et a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies à coopérer toujours plus étroitement avec l'OCI.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a recommandé qu'une réunion générale de représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et des représentants de l'OCI et de ses institutions spécialisées se tienne en 1991, comme elle l'a demandé dans sa résolution 44/8 du 18 octobre 1989, la date et le lieu de cette réunion devant être déterminés par voie de consultations entre les organisations intéressées. Elle a également prié le Secrétaire général de l'ONU, agissant en coopération avec le Secrétaire général de l'OCI, d'encourager la tenue de réunions sectorielles sur les domaines prioritaires de coopération, notamment la mise en valeur des ressources humaines, l'environnement et les secours en cas de catastrophe. Elle a en outre prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa quarante-sixième session, de l'état de la coopération entre l'ONU et l'OCI.

II. CONSULTATIONS ENTRE REPRESENTANTS DE L'ONU ET DE L'OCI ET REPRESENTATION AUX REUNIONS

3. Le 1er octobre 1990, les ministres des affaires étrangères des Etats membres de l'OCI ont tenu leur réunion annuelle de coordination au Siège de l'ONU afin d'examiner les questions qui figuraient à l'ordre du jour de la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, notamment celles qui intéressaient ou préoccupaient particulièrement l'OCI. En réponse à une invitation de l'OCI, le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle a participé à cette réunion de coordination où il a représenté le Secrétaire général.

4. Lors de sa visite au Siège de l'ONU, le 3 octobre 1990, M. Hamid Algabid, Secrétaire général de l'OCI, a rencontré le Secrétaire général de l'ONU et a discuté des questions préoccupant les deux organisations.

5. Pendant la période considérée, des représentants de l'OCI ont participé aux réunions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

6. En outre, des consultations périodiques ont eu lieu et des informations ont été échangées entre le Département des questions politiques spéciales, de la coopération régionale, de la décolonisation et de la tutelle et le Secrétaire général de l'OCI.

7. Comme suite à la résolution 45/9, une réunion sectorielle sur le thème "Mise en valeur des ressources humaines : éducation de base et formation" s'est tenue à Rabat du 24 au 26 avril 1991 (voir A/46/417/Add.1) entre les organisations et institutions concernées du système des Nations Unies et l'OCI et ses institutions spécialisées.

8. Sur l'invitation de l'OCI et du Gouvernement turc, le Secrétaire général adjoint aux questions politiques spéciales, à la coopération régionale, à la décolonisation et à la tutelle a représenté le Secrétaire général de l'ONU à la vingtième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères tenue à Istanbul du 4 au 8 août 1991, à laquelle il a transmis un message du Secrétaire général.

9. Il est prévu que la réunion générale des représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de l'OCI, demandée dans la résolution 45/9 de l'Assemblée générale, se tiendra à Genève du 19 au 22 novembre 1991.

III. SUITE DONNEE AUX RECOMMANDATIONS DE LA REUNION DE
COORDINATION DES INSTITUTIONS CHEFS DE FILE DU
SYSTEME DES NATIONS UNIES ET DE L'ORGANISATION DE
LA CONFERENCE ISLAMIQUE

10. On se rappellera que la réunion de coordination des centres de liaison des institutions chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI s'est tenue à Vienne en septembre 1990 (A/45/526/Add.1). La réunion a adopté un certain nombre de conclusions et de recommandations visant à renforcer la coopération dans les sept domaines prioritaires définis par les deux organisations.

11. Le système des Nations Unies a désigné comme centres de liaison pour ces sept domaines prioritaires les institutions et organisations suivantes :

<u>Institution/organisation</u>	<u>Domaine prioritaire</u>
A. Centre pour la science et la technique au service du développement (Secrétariat de l'ONU)	Développement de la science et de la technique
B. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	Développement du commerce
C. Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	Coopération technique entre pays islamiques
D. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Assistance aux réfugiés
E. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	Sécurité alimentaire et agriculture

<u>Institution/organisation</u>	<u>Domaine prioritaire</u>
F. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)	Enseignement et élimination de l'analphabétisme
G. Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	Mécanismes d'investissement et opérations en association

12. On trouvera ci-après un résumé des rapports des institutions et organisations servant de centres de liaison sur leur coopération avec l'OCI dans les domaines prioritaires pendant la période considérée.

A. Développement de la science et de la technique

Centre pour la science et la technique au service du développement/Comité consultatif de la science et la technique au service du développement

13. Le Comité consultatif de la science et la technique au service du développement, organe subsidiaire du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, est en train d'étudier la contribution de la science et de la technique au développement des pays les moins avancés, dont six sont membres de l'OCI : Afghanistan, Bangladesh, Djibouti, Somalie, Soudan et Yémen. Le Comité consultatif est également en train d'étudier le cas spécial des petits pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés, tels que Djibouti. A sa onzième session, le Comité intergouvernemental a appelé spécialement l'attention sur cette question et encouragé le Centre à prendre de nouvelles mesures à cet égard. Le Centre allouera les ressources appropriées pour donner suite à cette recommandation.

Renforcement des capacités endogènes

14. Des activités visant au renforcement des capacités endogènes sont en cours en Jordanie et au Pakistan. Un représentant du Centre pour la science et la technique au service du développement s'est rendu au Pakistan du 1er au 8 juin 1990 pour faire progresser l'exécution du projet entrepris dans ce pays. La coopération au titre de ce projet est pratiquement terminée.

Transfert de connaissances par l'intermédiaire des expatriés

15. Le Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement a encouragé l'expansion du projet TOKTEN dans les pays islamiques. Le nombre de consultants envoyés en Jordanie et en République arabe syrienne a augmenté pendant la période considérée par rapport à 1989.

B. Développement du commerce

16. Comme suite aux recommandations de la réunion de coordination de 1990 des centres de liaison des institutions chefs de file, l'OCI et la CNUCED ont continué d'appuyer mutuellement leurs programmes par l'échange d'informations et en renforçant réciproquement leurs bases de données.

17. Des consultations initiales ont eu lieu entre la CNUCED et la Chambre islamique de commerce, d'industrie et d'échange de marchandises de Karachi au cours de la sixième session du Comité permanent sur la coopération commerciale et économique entre pays islamiques tenue à Istanbul en octobre 1990. Il a été convenu que de nouvelles discussions auraient lieu en vue de mettre au point un programme ayant pour but d'étudier la possibilité d'améliorer le fonctionnement des chambres nationales du commerce et de l'industrie.

18. Dans le domaine du transfert des techniques, la CNUCED prépare la publication des actes d'un séminaire sur le choix des techniques et la négociation en vue de l'acquisition de techniques organisé en décembre 1988 à Kuala Lumpur à l'intention des pays islamiques, en coopération avec la Banque islamique de développement et l'Institut des normes et de la recherche industrielle de Malaisie. Cette publication doit aider les responsables des politiques dans les pays islamiques à résoudre les problèmes relatifs au transfert et au développement des techniques.

19. Dans le domaine des transports maritimes des ports et des transports multimodaux, les pays membres de l'OCI ont été plus nombreux à bénéficier des programmes d'assistance technique de la CNUCED. Un grand nombre de pays d'Afrique du Nord et d'Asie du Sud et du Sud-Est participent au programme de formation à l'administration maritime; il s'agit d'un programme très complet qui fournit aux cadres de l'administration un outil pour résoudre les problèmes de personnel. Dans le cadre de la Décennie des transports et des communications pour l'Afrique et l'Asie, les pays de l'OCI participent directement à de nombreux projets régionaux et sous-régionaux exécutés par la CNUCED agissant seul ou en coopération avec les commissions régionales.

C. Coopération technique entre pays islamiques

20. Le PNUD a participé à la sixième session du Comité permanent sur la coopération économique et commerciale entre pays islamiques ainsi qu'à la première Réunion ministérielle de l'OCI consacrée à la coopération technique, qui s'est tenue à Istanbul en octobre 1990. Il a présenté un rapport à la Réunion ministérielle sur les activités qu'il avait entreprises en faveur de la coopération technique entre pays en développement.

21. Le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement a continué d'assumer son rôle de centre de liaison du PNUD pour la coopération technique entre pays islamiques, en accordant une aide à la fois opérationnelle et financière aux activités de coopération technique.

22. Par son appui financier, le Groupe spécial a joué un rôle catalytique en prenant en charge les frais de transport international des représentants du Cameroun, de la Guinée, de la Guinée-Bissau, de la Mauritanie, du Niger et du Sénégal, qui ont ainsi pu participer à l'atelier sur la restauration et la préservation des manuscrits et documents archivistiques. Cet atelier, qui a eu lieu du 10 septembre au 12 octobre 1990, a été organisé par le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques d'Istanbul.

23. Le Groupe spécial a également continué de coopérer avec la Banque islamique de développement par le biais de réunions consultatives et dans le cadre de la formation, au siège du PNUD à New York, de fonctionnaires du groupe de la Banque qui est chargé des programmes de coopération technique.

24. Par l'intermédiaire du Système d'orientation pour l'information (INRES-Sud), qui diffuse des informations sur les capacités institutionnelles des pays en développement, l'Algérie, l'Iraq et la Tunisie ont été parmi les pays en développement qui ont reçu des logiciels et du matériel informatique, dans le cadre de la décentralisation de la banque de données de l'INRES.

D. Aide aux réfugiés

25. Le Conseiller spécial du HCR chargé des questions islamiques a assisté à la neuvième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue au Caire en juillet-août 1990.

26. Un accord spécial entre le HCR et l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO) a été mis au point et sera signé à la fin de 1991. Cet accord prévoit la participation de l'ISESCO (sans droit de vote) à la session du Comité exécutif du HCR. Réciproquement, le HCR sera représenté à la Conférence générale de l'ISESCO lorsque les débats porteront sur des questions intéressant les deux organisations. En outre l'Accord prévoit une coopération générale et permanente et l'échange d'informations et de documents, des réunions régulières d'une commission mixte et des avantages mutuels en matière de personnel et de services.

E. Sécurité alimentaire et agriculture

27. La FAO a continué de coopérer étroitement avec l'OCI dans le domaine de la sécurité alimentaire et de l'agriculture. Le lancement de certaines activités a été retardé en raison de la situation au Moyen-Orient.

28. On trouvera plus loin une brève description des principales activités qui ont marqué la coopération entre les deux organisations au cours de l'année écoulée.

Réunions

29. La FAO a été représentée à la réunion de coordination des institutions chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI, qui s'est tenue à Vienne du 12 au 14 septembre 1990. Elle y a présenté une note d'information sur la sécurité alimentaire et le développement agricole.

30. La FAO était présente à la dix-neuvième Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, qui s'est tenue au Caire en juillet-août 1990.

31. La FAO a assisté à la première Réunion ministérielle de l'OCI consacrée à la coopération technique, qui s'est tenue à Istanbul en octobre 1990. A la même époque, elle a participé à la réunion du Comité permanent sur la coopération économique et commerciale entre pays islamiques. A noter, parmi les décisions importantes prises à ces réunions, l'adoption du texte d'un accord-cadre en vue de la création d'un système d'échanges préférentiels entre pays de l'OCI. Cet accord devra être signé par au moins 10 Etats membres avant d'entrer en vigueur. Une autre décision a été prise, tendant à fusionner les initiatives relatives à la création d'un système d'information polyvalent par la Banque islamique de développement avec celles concernant l'établissement, en cours, d'une base de données commerciales par le Centre islamique pour le développement du commerce de Casablanca (Maroc).

Coopération avec la Banque islamique de développement

32. La Banque islamique de développement a approuvé un projet de lutte contre la lucilie bouchère en Afrique du Nord, d'un coût estimatif de 5 millions de dollars, dont l'exécution sera assurée à 50 % par la FAO. La phase préparatoire de ce projet a été terminée en février 1991 avec l'envoi en Jamahiriya arabe libyenne de mouches stériles d'origine mexicaine. Actuellement, 28 millions d'insectes sont ainsi lâchés chaque semaine sur l'ensemble de la zone infestée. La Banque a également approuvé un nouveau projet de développement des pêches en Jamahiriya arabe libyenne. Ce projet, d'une valeur de 2,6 millions de dollars, sera exécuté par la FAO.

Politiques, analyse sectorielle et statistiques dans le domaine agricole

33. La FAO a continué d'octroyer son aide aux Etats membres de l'OCI pour tout ce qui a trait aux politiques, au cours de la période considérée. Une attention particulière a été accordée aux activités suivantes : analyse des options existantes pour ce qui est d'assurer une assise financière aux programmes d'ajustement sectoriel, avec l'aide d'organismes de financement international tels que la Banque mondiale; évaluation de l'impact des programmes d'ajustement sectoriel sur l'agriculture et les zones rurales; et réalisation d'études sur les politiques sectorielles afin de faciliter la prise des décisions concernant les stratégies nationales de développement agricole.

34. Une version révisée de l'étude intitulée "Intraregional Labour Movement and Agricultural Development in the Near East Region" a été publiée en 1990. L'accent y est mis sur l'effet positif des transferts de devises et sur l'impact négatif sur le développement agricole du coût de la main-d'oeuvre agricole dans les pays d'origine. On y fait remarquer que les mouvements de main-d'oeuvre ont été inversés depuis que le secteur de la construction dans les pays exportateurs de pétrole a perdu son dynamisme.

35. Un cours d'analyse des politiques alimentaires et agricoles a été organisé au Caire en novembre-décembre 1990 à l'intention de hauts fonctionnaires de gouvernements de la région du Proche-Orient. Ce cours a été coparrainé et organisé par l'Institut de planification nationale du Caire, la FAO et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).

Formation

36. L'Egypte, l'Iraq, le Maroc et la Tunisie ont participé à un cours international de formation à l'utilisation du système micro-informatique pour la formation et l'aide à la planification agricole et démographique (CAPP) à des fins d'analyse du secteur agricole qui s'est tenu à Chypre en juin 1990. Lors d'un séminaire régional qui avait eu lieu précédemment, le logiciel CAPP avait été présenté à des participants du Bangladesh, de l'Indonésie et de la Malaisie.

37. Un projet de formation à la planification régionale destiné à de hauts fonctionnaires des directions régionales de l'agriculture en Tunisie est en cours. Un autre projet de formation à la programmation et à l'établissement de microprojets a été terminé récemment au Niger.

38. Un appui a continué d'être fourni au Centre de recherches statistiques, économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI) d'Ankara, notamment pour des analyses sectorielles et des stages de formation à l'utilisation des ordinateurs. Il a été également convenu que le Centre d'Ankara collaborerait avec le Centre islamique pour le développement du commerce de Casablanca (Maroc), avec lequel il échangerait des données sur le commerce des produits de base. Un atelier sur les flux commerciaux de certains produits agricoles était prévu pour l'automne 1991.

Sécurité alimentaire

39. La sécurité alimentaire figure parmi les domaines jugés prioritaires par la FAO et l'OCI. En raison des événements récents au Moyen-Orient, aucun progrès majeur n'a été enregistré en ce qui concerne la proposition de projet de création d'une réserve de sécurité alimentaire de l'OCI, qui avait été formulée initialement en août 1989.

40. Dans le cadre de son programme d'assistance à la sécurité alimentaire, la FAO fournit une aide technique dans ce domaine à plusieurs pays membres de l'OCI. En 1990, 10 projets, d'un coût total d'environ 10,7 millions de dollars des Etats-Unis, sont devenus opérationnels dans 10 Etats membres de l'OCI. Citons, notamment, des projets d'alerte rapide et d'information alimentaire au Bénin, au Niger, au Sénégal et au Soudan; quatre projets de création de réserves alimentaires et de banques céréalières à des fins de régulation du marché au Bangladesh, au Bénin, au Soudan et au Tchad et des projets concernant les politiques de sécurité alimentaire et l'aide à la planification au Niger et au Tchad. En outre, huit projets étaient opérationnels dans sept pays avant 1990.

41. Toujours dans le même cadre, la FAO a continué d'aider le Niger et le Tchad à formuler de vastes programmes nationaux de sécurité alimentaire.

Foresterie

42. Les spécialistes de la foresterie du Département des forêts de la FAO ont assisté à des réunions intéressant la FAO et l'OCI, telle que la onzième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient, qui a eu lieu à Ankara du 15 au 19 octobre 1990 et la seizième réunion du Comité mixte permanent chargé du projet "Ceinture verte" en Afrique du Nord, qui s'est tenue à Tunis du 10 au 12 janvier 1991.

43. La collaboration avec plusieurs pays de l'OCI, dans le cadre du Plan d'action forestier tropical, s'est poursuivie.

Projets d'investissement pour le développement agricole

44. Au cours de la période allant d'avril 1990 à mars 1991, 12 projets d'investissement agricole élaborés avec l'aide du Centre d'investissement de la FAO, et devant être financés par des institutions multilatérales, ont été approuvés. Le montant total des investissements nécessaires était estimé à 364 millions de dollars des Etats-Unis, dont 250,4 millions seraient apportés par la Banque mondiale, 93 millions par le Fonds international de développement agricole (FIDA), 15,2 millions par la Banque africaine de développement, 3 millions par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et le reste par les 11 pays bénéficiaires. Les projets porteraient sur le développement agricole et rural en Guinée, au Nigéria, au Soudan et en Turquie; le développement des pêches en Algérie, au Bangladesh, en Guinée-Bissau; la recherche agricole au Niger, au Pakistan et en Tunisie; la remise en état de stations de pompage en Egypte; et l'amélioration des semences au Nigéria.

45. La FAO a aidé les pays de l'OCI à élaborer 42 autres projets d'investissement destinés à être présentés à des institutions de financement; effectué cinq enquêtes sous-sectorielles; et aidé sept gouvernements à établir un rapport de fin d'exécution pour évaluer les résultats des projets, après versement des prêts. Des fonctionnaires de la FAO se sont également rendus sur place pour examiner 17 projets d'assistance technique en cours du PNUD et de la FAO et étudier les possibilités d'investissement qu'ils offraient.

Systèmes d'information

46. Trente-cinq Etats membres de l'OCI ont participé au Système international d'information pour les sciences et la technologie agricoles (AGRIS) et au Système d'information sur les recherches agronomiques en cours (CARIS). Tous ont bénéficié des produits et des services de ces systèmes.

F. Enseignement et élimination de l'analphabétisme

47. L'Unesco a pris part à la réunion de coordination des centres de liaison des institutions chefs de file du système des Nations Unies et de l'OCI tenue en septembre 1990. Elle a présenté un rapport sur la lutte contre l'analphabétisme et sur ses activités destinées à promouvoir la coopération

technique au sein des pays islamiques. Pour donner un nouvel élan à cette coopération qui jusqu'alors se limitait à l'ISESCO, institution spécialisée de l'OCI, l'Unesco a tenu à son siège, le 27 novembre 1990, des consultations avec de hauts fonctionnaires de l'OCI. Suite à ces consultations, l'Unesco est convenue d'organiser, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, une réunion sectorielle sur la mise en valeur des ressources humaines qui a eu lieu ultérieurement à Rabat en avril 1991.

48. Sur le plan culturel, l'Unesco collabore de diverses manières avec l'OCI, notamment avec son comité scientifique international, à la rédaction d'une étude sur les divers aspects de la culture islamique. L'Unesco a également prêté son concours au Comité pour la rédaction d'un projet de plan d'action en faveur de la culture islamique. L'Unesco poursuit sa coopération avec l'ISESCO et le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques sis à Istanbul.

49. Le Comité mixte de coopération, créé aux termes de l'accord conclu entre l'Unesco et l'ISESCO en 1984, a tenu sa deuxième réunion au siège de l'Unesco du 22 au 26 octobre 1990. L'Unesco et l'ISESCO sont convenues des domaines dans lesquels se situerait leur collaboration, notamment dans le contexte du suivi de la Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande), et dans celui de la Décennie mondiale du développement culturel. Ces deux organisations oeuvrent de concert aux préparatifs de la Conférence régionale des ministres de l'éducation qui doit avoir lieu en 1991. L'Unesco est également disposée à aider l'ISESCO à organiser des ateliers et des séminaires régionaux, sous-régionaux et nationaux, dans les domaines suivants : gestion et planification de l'enseignement, modernisation des systèmes d'enseignement et renforcement des infrastructures appropriées.

Enseignement primaire

50. Dans le domaine de l'enseignement primaire, l'Unesco a collaboré avec l'OCI à un certain nombre d'activités entreprises en 1989 et 1990 principalement par l'intermédiaire de l'ISESCO.

51. L'ISESCO a contribué financièrement et pris part aux réunions suivantes organisées par l'Unesco :

a) Un atelier sur la mise à l'essai d'un guide méthodologique en matière de gestion administrative et éducative de l'enseignement primaire pour la formation de directeurs d'écoles, tenu à Rabat en mars 1989;

b) Une réunion de spécialistes sur l'intégration des enfants handicapés et des enfants de migrants au système scolaire national, tenue à Ljubljana (Yougoslavie) en mai 1989;

c) La Conférence mondiale sur l'éducation pour tous, tenue à Jomtien (Thaïlande) en mars 1990.

52. L'ISESCO a pris part à une réunion de spécialistes chargée de parachever le guide méthodologique en matière de gestion administrative et éducative de l'enseignement primaire, organisée conjointement à Bordeaux (France) en avril 1990 par l'Unesco et l'Agence pour la coopération culturelle et technique en Afrique.

53. L'Unesco et l'ISESCO ont collaboré dans d'autres domaines de l'enseignement tels que l'alphabétisation et l'éducation des adultes, l'éducation de base pour tous et l'enseignement supérieur, domaines qui ont fait l'objet de deux consultations tenues au siège de l'Unesco en octobre et novembre 1990.

G. Mécanismes d'investissement et opérations en association

54. En tant que centre de liaison et institution chef de file pour les mécanismes d'investissement et les opérations en association, l'ONUDI a collaboré avec presque tous les Etats membres de l'OCI dans le cadre de projets d'assistance technique visant à renforcer et à diversifier leur infrastructure industrielle. Bon nombre de ces projets visent à faciliter la création de mécanismes d'investissement et d'opérations en association par le biais d'activités diverses telles que l'assistance aux banques nationales de développement et aux chambres de commerce et d'industrie, des études de préinvestissement et des plans industriels ainsi que l'identification de partenaires pour différentes opérations en association proposées par des pays membres de l'OCI.

55. Au nombre des principales activités de l'ONUDI figurent les suivantes :

a) En Turquie, l'ONUDI aide l'organisme de planification de l'Etat à promouvoir les investissements étrangers par le biais d'un programme visant à former le personnel national et à créer un centre de liaison de la Banque d'information industrielle et technique;

b) L'ONUDI entretient d'étroites relations de travail avec la Banque islamique de développement; l'une de ses activités, entre autres, consiste à identifier des fournisseurs et d'éventuels partenaires pour des opérations en association de fabrication de pompes solaires utilisant des cellules photovoltaïques en Mauritanie et au Niger;

c) Dans le cadre du Communiqué conjoint sur la coopération signé en février 1988 entre l'ONUDI et l'Organisation du Golfe pour le Conseil industriel, l'ONUDI continue d'établir des aperçus de projets d'investissement économique et technique. Sur les 50 aperçus de projets prévus dans le Communiqué conjoint, l'ONUDI en a terminé 21. Les autres seront établis après la réunion commune d'examen entre l'ONUDI et l'Organisation du Golfe pour le Conseil industriel;

d) Un programme d'assistance à la Tunisie consistant à identifier et à promouvoir des projets dans les domaines de l'électricité, de l'électronique et des télécommunications a été formulé;

e) Lors de la réunion d'évaluation des projets qui est consacrée à la promotion des opérations en association entre pays islamiques et qui s'est tenue à Istanbul en mars 1990, l'état d'avancement des projets en cours au Bangladesh, au Cameroun, au Mali, au Nigéria et en Somalie a été signalé. Le projet le plus avancé avait trait à la création d'une usine textile au Bangladesh, pour lequel l'étude de faisabilité correspondante avait été menée à bien par un partenaire turc. Le coût estimatif du projet est de 20 millions de dollars des Etats-Unis, montant qui sera principalement financé par la Banque islamique de développement;

f) Suite à deux importantes manifestations auxquelles ont pris part les pays islamiques - la Réunion ministérielle de solidarité sur le développement industriel de la Guinée, tenue à Conakry en 1989, et la Réunion sur la promotion de la coopération industrielle tenue au Cameroun en 1990 -, l'ONUDI fournit actuellement une assistance dans le cadre de sa coopération avec ces pays;

g) L'ONUDI a pris part à la Réunion sectorielle de l'Organisation des Nations Unies/OCI sur la mise en valeur des ressources humaines : enseignement de base et formation tenue à Rabat, et y a présenté un document de travail;

h) Depuis un certain nombre d'années l'ONUDI aide le secrétariat de la Chambre islamique de commerce à évaluer les capacités de cette dernière en matière d'identification et de mise en oeuvre de projets exécutés en association dans les pays islamiques. A cette fin, un expert de l'ONUDI recruté localement collabore avec la Chambre de commerce au développement de la coopération entre les pays islamiques et à l'évaluation d'études tendant à promouvoir les investissements. La contribution du Pakistan au Fonds de développement industriel a permis de financer le recrutement de cet expert;

i) L'ONUDI examine actuellement, avec les gouvernements et avec les organismes donateurs, des demandes émanant de pays membres de l'OCI et ayant trait à la promotion des investissements : création d'un Centre de promotion industrielle en Sierra Leone, promotion des investissements privés au Sénégal, création d'un groupe d'investisseurs au sein du Conseil des chambres de commerce d'Arabie saoudite et élaboration d'une stratégie de promotion industrielle pour l'Oman.

IV. COOPERATION DANS LE DOMAINE DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL

A. Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat

56. Dans le cadre de ses activités consacrées aux projections et à l'étude des perspectives économiques, domaine qui intéresse l'OCI, le Département des affaires économiques et sociales internationales du Secrétariat a les compétences voulues pour mettre au point, gérer, actualiser et réviser des modèles économétriques qui peuvent aider les pays membres de l'OCI à analyser leurs perspectives économiques et à déterminer l'évolution de leurs politiques

économiques. Ces capacités peuvent également contribuer à élargir le champ de la recherche économique réalisée par ces pays en traitant plus précisément de certaines questions de développement socio-économique. Intégrer les différents modèles de planification nationaux dans un cadre global en vue de l'établissement d'un modèle régional constituerait un excellent moyen d'étudier les tendances et conditions prospectives dans la région.

57. Au titre de ses travaux sur le Modèle économétrique mondial du Projet Link, le Département construit des modèles économétriques de pays qui servent à analyser leurs perspectives économiques et à déterminer l'évolution de leurs politiques économiques. Le Département est également en mesure de fournir des renseignements sur les matrices du commerce international, qui portent actuellement sur une période de 22 ans (1965 à 1987), et qui visent quatre groupes de produits et 80 pays ou régions, y compris des pays ou régions développés et en développement à économie de marché et des pays d'Europe orientale. Le Département analyse l'évolution des échanges mondiaux et étudie à ce titre 15 pays membres de la Conférence pris individuellement et les autres en tant que membres de groupes sous-régionaux.

58. Le Département établit en outre des séries complètes de données normalisées à l'échelon international qui mesurent l'activité économique et la situation sociale dans la plupart des pays du monde. Par le passé, ces données ont été communiquées à la Conférence islamique et pourront continuer de l'être.

59. Le Département entreprend des recherches sur la population et sur les questions démographiques qui présentent un intérêt pour l'OCI et pour ses Etats membres. Outre des estimations et projections, révisées tous les deux ans, sur les effectifs de population d'ici à l'an 2025 et les principales caractéristiques démographiques de tous les pays, le Département publie régulièrement des études sur l'évolution démographique et les politiques en matière de population. Si ces recherches sont généralement de portée mondiale, on a néanmoins consacré des études à l'expérience démographique de certains pays (Bangladesh, Koweït, Maroc et Tunisie) ainsi qu'à quelques grandes villes (Dacca, Djakarta, Karachi, le Caire).

B. Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales

60. Le Centre des Nations Unies sur les sociétés transnationales a acquis une vaste expérience dans certains des secteurs prioritaires mentionnés dans les rapports précédents du Secrétaire général (A/45/526 et Add. 1), notamment en ce qui concerne le développement de la science et de la technique, les mécanismes d'investissement et les opérations en association.

61. Dans ces domaines, les travaux spécialisés du Centre seront bénéfiques pour toute transaction comportant une participation étrangère. Dans un monde où l'internationalisation de l'économie est désormais la norme, les investissements étrangers sont présents dans tous les secteurs d'activités. L'un des objectifs essentiels des pays en développement est d'arriver à conclure des contrats satisfaisants permettant de tirer le maximum d'avantages

des investissements. Or, le programme de coopération technique du Centre compte précisément parmi ses priorités le renforcement de la capacité de négociation des pays en développement. Les mécanismes d'investissement et les opérations en association représentent un domaine où les compétences du Centre sont sans équivalent. Les rapports ne parlent que de la coopération avec l'ONUDI : il faudrait que le Centre joue à l'avenir un rôle plus actif à cet égard. Il a entrepris dans divers pays membres de l'OCI, une série de missions et des activités. Il a exécuté des projets comportant des services consultatifs, des stages et des séminaires de formation. Ces projets, de portée généralement nationale plutôt que régionale, concernaient nombre d'Etats membres de l'Organisation de la conférence islamique.

C. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient

62. Depuis 1987, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a des contacts périodiques à différents niveaux avec le secrétariat de l'OCI. Des rencontres ont régulièrement lieu à Djedda entre de hauts fonctionnaires de l'Office et le Secrétaire général adjoint de l'OCI pour la Palestine et Al-Qods ainsi qu'avec d'autres membres du secrétariat de l'OCI. On maintient également des contacts réguliers par lettre et par téléphone.

63. L'UNRWA tient l'OCI au courant de ses activités et programmes par les organes d'information et par la documentation qu'il envoie régulièrement à Djedda. Il entretient également de bons rapports avec la BISD. L'Office a demandé officiellement à assister aux réunions annuelles de l'OCI en tant qu'observateur, à l'instar d'autres organisations des Nations Unies.

D. Commission économique pour l'Afrique

64. La BISD et la CEA ont convenu d'un programme de coopération technique aux termes duquel la Banque a accepté de cofinancer six projets de la CEA visant des secteurs jugés essentiels au développement économique de la région d'Afrique. La Banque a approuvé en principe une contribution de 597 299 dollars des Etats-Unis à ce programme.

65. Par ailleurs, le Système panafricain de documentation et d'information (PADIS), qui relève de la CEA, a annoncé de nombreuses activités destinées à renforcer la coopération avec les institutions spécialisées de l'OCI, notamment l'Organisation islamique pour l'éducation, la science et la culture (ISESCO), l'Institut islamique de recherche et de formation (IIRF) et la BISD. Il faut noter qu'il y a parmi les Etats membres de l'OCI 19 pays d'Afrique qui font partie du PADIS.

66. Le PADIS participe généralement aux réunions organisées par les institutions spécialisées de l'OCI. Il envisage actuellement de coopérer avec l'ISESCO, l'IIRF et la BISD pour échanger des informations et des données en matière de développement.

E. Centre des Nations Unies pour les établissements humains

67. Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) a accru en 1990 sa coopération avec les Etats membres de l'OCI et l'aide qu'il leur apporte. S'agissant de coopération technique pour l'implantation et l'amélioration d'établissements humains, le Centre a exécuté en 1990 75 projets de pays et 8 projets régionaux relevant des domaines ci-après : politiques et stratégies en matière d'établissements humains, planification des établissements humains, logement et services communautaires, développement de la construction à l'échelon national, politique foncière, et institutions et gestion des établissements humains.

68. A la demande expresse de pays membres de l'OCI, et en coopération avec les gouvernements en cause et le PNUD, le Centre a présenté plus de 25 propositions de projets et de projets qui sont maintenant dans la filière.

69. En 1990, le Centre a recruté plus de 70 experts et consultants des Etats membres de l'OCI au titre du programme de coopération technique. En outre, il a accordé 34 bourses et organisé des voyages d'étude pour des ressortissants de 12 pays de l'OCI.

70. Un grand nombre de pays membres de l'OCI ont participé aux séminaires sous-régionaux sur la stratégie mondiale du logement organisée par le Centre. Le Burkina Faso et l'Indonésie, qui sont membres de l'OCI, ont accueilli ces séminaires dans leurs sous-régions respectives. Plusieurs pays membres de l'OCI ont participé aux activités de formation du Centre. Le Ministère de l'intérieur du Gouvernement marocain a accueilli un séminaire de formation des enseignants en gestion municipale, première activité pilote pour les Etats arabes d'Afrique du Nord, qui s'est tenu à Tanger (Maroc) du 20 février au 9 mars 1990. A ce séminaire ont participé au total 23 enseignants et spécialistes des politiques de formation, venus d'Algérie, du Maroc et de Tunisie. On prépare actuellement la deuxième activité pilote de formation des enseignants (évaluation des besoins de formation), qui se tiendra en Tunisie.

F. Bureau du Coordonnateur des Nations Unies
pour les secours en cas de catastrophe

71. Le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a maintenu avec l'OCI des contacts portant sur le renforcement de la coopération entre ces deux organisations pour toutes les questions concernant les catastrophes naturelles et autres situations d'urgence. En décembre 1990, par lettre adressée au Secrétaire général de l'OCI, le Coordonnateur des Nations Unies pour les Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe a réitéré son offre de coopération avec l'OCI. Il a été convenu par la suite qu'une délégation de l'OCI se rendrait au Bureau du coordonnateur pour débattre des domaines de coopération et définir ces derniers.

72. Au cours de la période considérée, le Bureau du Coordonnateur a tenu l'OCI au courant des secours fournis aux pays membres de l'OCI ci-après : Afghanistan, Bangladesh, Iran (République islamique d'), Liban, Pakistan, Somalie et Soudan, qui avaient été victimes d'inondations, de cyclones, de tremblements de terre et autres catastrophes.

73. Suite à la crise du Golfe en août 1990, des milliers de ressortissants d'Etats membres de l'OCI ont bénéficié d'une aide au rapatriement au titre du Plan d'action humanitaire régional institué par le Bureau du Coordonnateur et d'autres institutions et programmes des Nations Unies, et coordonné par le Bureau. Le plan vise les cinq pays voisins (Iran (République islamique d'), Iraq, Jordanie, République arabe syrienne et Turquie), tous membres de l'OCI, par lesquels ont transité la plupart des personnes déplacées. Le Bureau a également, suite aux demandes qui lui avaient été faites, lancé des appels internationaux pour une aide aux rapatriés égyptiens et yéménites.

74. Des projets concernant la gestion des situations de catastrophe et visant à renforcer les capacités nationales face aux catastrophes naturelles et autres situations d'urgence sont en cours ou seront entrepris par les Etats membres de l'OCI ci-après : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Djibouti, Egypte, Iran (République islamique d') et Tunisie. Les Etats membres de l'OCI riverains de la Méditerranée, à savoir l'Algérie, l'Egypte, la Jamahiriya arabe libyenne, le Maroc, la République arabe syrienne, la Tunisie et la Turquie, participent à un projet régional qui a pour but de minimiser les effets des tremblements de terre dans la région de la Méditerranée.

G. Institut international de recherche et de formation
pour la promotion de la femme

75. Depuis la deuxième réunion générale entre représentants des secrétariats des organismes des Nations Unies et de l'OIC, qui s'est tenue à Genève en juillet 1986, l'Institut a fait tout son possible pour élaborer, en coopération avec l'OIC et ses Etats membres, des programmes portant sur les femmes et le développement. Des informations sur les programmes de l'Institut et les domaines de coopération possibles ont été communiquées à l'OCI et à ses institutions spécialisées, telles que le Centre de recherches sur l'histoire, l'art et la culture islamiques, le Centre islamique pour la formation professionnelle et technique et de recherches, le Centre de recherches statistiques économiques et sociales et de formation pour les pays islamiques (CRSEFPI), la Fondation islamique pour la science, la technologie et le développement (FISTED) et l'ISESCO.

76. Pour adapter aux conditions nationales et locales le module de formation multimédias intitulé "Les femmes et les sources d'énergies nouvelles et renouvelables" élaboré par l'Institut en collaboration avec le Centre international de perfectionnement professionnel et technique, l'Institut a organisé un séminaire de formation national sur les femmes et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui s'est tenu au Caire du 24 au 28 juin 1990. Le PNUD, le Centre égyptien de recherches nationales et l'Association scientifique des femmes arabes en Egypte ont collaboré à

l'organisation de ce séminaire. Des recommandations ont été faites au sujet des modifications à apporter aux modules et de l'élargissement du programme de l'Institut sur les femmes et l'énergie de façon à inclure l'organisation d'ateliers de formation à différents niveaux dans divers pays.

77. Un atelier de formation régional intitulé "Les femmes et les sources d'énergie nouvelles et renouvelables" a eu lieu à Tripoli du 1er au 8 décembre 1990 à l'intention des pays arabes d'Afrique. Il était organisé par la Fondation internationale de l'énergie, qui a traduit les modules en arabe en collaboration avec le Centre régional africain pour l'énergie solaire, l'INSTRAW, le PNUD et l'Union générale des associations féminines.

H. Organisation de l'aviation civile internationale

78. L'OACI demeure prête à collaborer avec l'OCI dans son domaine de compétence et continue de fournir une assistance technique à de nombreux Etats membres de cette organisation.

79. Un mémorandum d'accord entre l'OACI et la Banque islamique de développement a été mis au point. Rappelant la contribution vitale de l'aviation civile au développement social et économique des pays membres de la BISD, le mémorandum instaure un cadre de coopération entre l'OACI et la Banque dans tous les domaines ayant trait aux projets de développement de l'aviation civile, y compris leur définition, leur élaboration, leur exécution et leur évaluation. Le mémorandum a été signé au nom de l'OACI par le Président du Conseil de l'OACI et entrera en vigueur après avoir été signé par le Président de la Banque.

I. Banque mondiale

80. L'orientation générale des relations de la Banque mondiale avec les Etats membres de l'OCI demeure pour l'essentiel inchangée. La Banque continue de participer au financement des programmes économiques et sociaux entrepris dans chacun des Etats membres de l'OCI grâce à ses prêts et à d'autres activités. En 1990, la Banque a engagé plus de 5,5 milliards de dollars au titre de programmes de développement dans ces pays. Cette assistance était axée sur les secteurs prioritaires de l'éducation, l'agriculture, l'énergie et l'électricité, les télécommunications, les transports et les programmes d'ajustement.

J. Fonds monétaire international

81. En 1990, les représentants du Fonds monétaire international ont effectué 101 visites dans 41 Etats membres de l'OCI, dont 72 au titre de consultations ou de discussions périodiques sur les politiques d'ajustement pouvant être financées à l'aide des ressources du Fonds et 29 dans le cadre de missions d'assistance technique portant sur les domaines ci-après : questions fiscales et finances publiques (8), réformes fiscales (6), banques centrales (4), politiques monétaires (4) et balance des paiements (2). D'autre part, chacun des domaines suivants : comptabilité nationale, échanges et système

commercial, gestion du marché des changes, réforme des tarifs douaniers et gestion de la dette publique, a fait l'objet d'une mission d'assistance technique. Des experts et des conseillers résidents du FMI ont été détachés dans 18 pays de l'OCI tandis que des représentants du Fonds étaient en poste dans 12 pays.

82. Au 31 décembre 1990, les arrangements financiers suivants étaient en vigueur dans les Etats membres de l'OCI : trois accords de confirmation portant sur un montant total de 203 millions de droits de tirage spéciaux (DTS); un accord au titre du mécanisme élargi équivalant à 138,2 millions de DTS; trois accords de financement au titre de la facilité d'ajustement structurel d'un montant total de 439 880 000 de DTS; et cinq accords de financement au titre de la facilité élargie d'ajustement structurel d'un montant de 684,1 millions de DTS.

83. Par ailleurs, au cours des réunions annuelles du FMI et de la Banque mondiale en 1990, des contacts et des échanges ont eu lieu régulièrement avec tous les Etats membres de l'OCI et du FMI à l'occasion de rencontres informelles avec de hauts fonctionnaires du Fonds.

K. Union postale universelle

84. L'UPU a pris l'initiative d'établir des relations avec l'OCI en envoyant à celle-ci sa documentation sur le développement des services postaux dans les pays membres de l'organisation islamique. En retour, l'UPU a demandé à l'OCI de lui transmettre tous ses documents de façon à jeter les bases d'un échange d'informations et de propositions concrètes en vue d'une coopération active entre les deux organisations.

L. Organisation météorologique mondiale

85. Bien que, à ce stade, l'OMM n'ait aucune activité spécifique de coopération technique en cours ou en vue avec l'OCI, l'organisation demeure disposée à collaborer avec cette dernière. Des échanges ont eu lieu au sujet de l'appui qui pourrait être fourni dans l'intérêt des Etats membres de l'OCI en Afrique à des projets régionaux, comme le Centre africain pour les applications de la météorologie au développement.

86. En outre, des activités scientifiques et techniques de l'OMM ont été, et continueront d'être, réalisées par des Etats membres de l'OCI dans le cadre de la mise en oeuvre de projets financiers du PNUD, des programmes de coopération de l'OMM financés au titre de contributions volontaires, du budget ordinaire de l'OMM ou de fonds d'affectation spéciale. En 1990, de nombreux Etats membres de l'OIC ont reçu un appui dans le domaine de la coopération technique.

M. Organisation maritime internationale

87. L'OMI demeure disposée à envisager des mesures concrètes de coopération avec l'OCI conformément aux vœux ou aux demandes de cette dernière.

N. Fonds international de développement agricole

1. Investissements dans les pays islamiques

88. Au 31 décembre 1990, le FIDA avait joué un rôle déterminant dans l'exécution de 116 projets intéressant 30 pays islamiques et représentant un montant total de 6,6 milliards de dollars des Etats-Unis. Sur ce montant, l'apport du FIDA s'élevait à 1,3 milliard de dollars (1 milliard 149 millions de DTS) sous forme de prêts et à 12 millions de dollars des Etats-Unis (10 millions de DTS) sous forme de subventions au titre de l'assistance technique. D'autres donateurs extérieurs ont contribué pour 2 milliards de dollars tandis que 3,1 milliards de dollars ont été versés par les gouvernements bénéficiaires. Sur les 116 projets approuvés par le FIDA en faveur des 30 pays islamiques, 41 concernaient l'Afrique, 28 l'Asie et 47 le Proche-Orient et l'Afrique du Nord.

2. Prêts décaissés aux pays islamiques

89. La plupart des prêts consentis par le FIDA à des pays islamiques se situent aux premiers stades du cycle de décaissement. Toutefois, à la fin du mois de décembre 1990, le Fonds avait décaissé environ 647 millions de DTS (approximativement 863 millions de dollars des Etats-Unis) aux pays islamiques, ce qui représentait un taux de décaissement cumulatif de 53 % de l'engagement total envers lesdits pays.

Mobilisation des ressources

90. Le montant de 1,3 milliard de dollars, que le FIDA a investi dans les 30 pays islamiques a permis de mobiliser un montant supplémentaire de 5,1 milliards de dollars fournis par d'autres donateurs extérieurs et par les gouvernements bénéficiaires. Cela représente un facteur de mobilisation de 3, ce qui est absolument remarquable.

3. Contributions des pays islamiques

91. Les 41 pays islamiques membres du FIDA ont apporté au total 917 millions de dollars des Etats-Unis au FIDA au titre des ressources initiales et des trois premières opérations de reconstitution des ressources. Leurs contributions représentent environ 30 % du montant total des contributions versées au FIDA en devises convertibles.

4. Projets dans la filière en faveur des pays islamiques

92. Actuellement, 40 projets en faveur de 23 pays islamiques sont dans la filière : 11 en Afrique, 7 en Asie et 22 au Proche-Orient et en Afrique du Nord, ce qui représente 43 % du total des projets du FIDA dans la filière.

O. Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

93. Suite à l'adhésion de la Tunisie en août 1990, 21 Etats membres de l'OCI sont actuellement parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT).

94. Au cours de la période considérée, les Etats membres de l'OCI, qu'ils soient parties contractantes ou adhérent de fait à l'Accord général, ont porté principalement leur attention sur les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay visant à libéraliser davantage les échanges mondiaux et à améliorer le système commercial multilatéral.

95. Le secrétariat du GATT a continué de fournir une assistance technique aux Etats membres de l'OCI, sous la forme de séminaires, d'ateliers et de réunions d'information, pour leur permettre de mieux participer aux négociations d'Uruguay. Une aide a également continué de leur être fournie au titre des activités ordinaires du GATT.

96. Trois séminaires nationaux ont eu lieu en Egypte, au Maroc et au Sénégal. En outre, un séminaire régional s'est tenu au Maroc en mai 1990 à l'intention des Etats africains participant aux négociations d'Uruguay, auquel plusieurs pays de la région membres de l'OCI ont été invités.

97. Des responsables des Etats membres de l'OCI ont également été invités à participer, comme par le passé, aux cours de formation du GATT en matière de politiques commerciales.
